

1/ Vote des comptes administratifs et affectations des résultats 2017

cf ci-joint doc A

2/ Approbation des comptes de gestion 2017

cf DOB adressé par mail

3/ Débat d'orientations budgétaires

cf DOB adressé par mail

4/ Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Désignation des délégués titulaires et suppléants représentant la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise au sein des 4 syndicats de rivière :

Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone

Syndicat Mixte du bassin aval de l'Arratz

Syndicat Mixte d'aménagement de la vallée de la Sère et de ses affluents

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la Vallée de la Gimone

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et sur l'affirmation des métropoles (MAPTAM) confie, de manière obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux EPCI à fiscalité propre et donc aux communautés de communes.

Cette compétence est composée des items suivants (issus de l'article L.211-7 du code de l'environnement) :

1°- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

2°- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,

5°- défense contre les inondations et contre la mer,

8°- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les communautés de communes se substituent donc à leurs communes membres au sein des syndicats qui exerçaient tout ou partie des quatre items précités de la compétence GEMAPI avant le 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L.5214-21 II du Code Général des Collectivités Territoriales, au 1/01/2018, la Communauté de Communes est automatiquement substituée aux communes de son territoire, qui adhéraient aux 4 syndicats au 31/12/2017. Ainsi, il convient de désigner un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient précédemment les communes substituées :

Nota : Le choix peut porter sur des membres du Conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. Toutefois, la Sous-Préfecture de Tarn et Garonne a confirmé l'illégalité d'une double mandature. Les délégués à désigner pour les communes substituées doivent être différents de ceux maintenus en fonction au titre de la compétence non GEMAPI (communale).

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux 4 syndicats de rivière :

Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone: 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants (en substitution de Auterive, Beaumont-de-Lomagne, Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Gimat, Larrazet, Marignac, Maubec, Sérignac et Vigueron).

Pour rappel : liste des 2 x 10 délégués actuels ne pouvant pas être désignés par la CCLTG.

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
AUTERIVE	BIASOTTO Jean-Luc	RAYNAUD-TOUGE Hervé
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	DEPRINCE Jean-Luc	CARRERE Alain
BELBEZE-EN-LOMAGNE	DULAC Claude	SCORCIONE Daniel
FAUDOAS	VAYSSADE David	DUPONT Jean-Louis
GIMAT	DAMIOT Michel	DUMOUCHE Michel
LARRAZET	DUTOURON Jean-Pierre	WEBER André
MARIGNAC	PUGES Julien	RINALDI Patrick
MAUBEC	SAMSON Thibault	MONGE René
SERIGNAC	MIRAMONT Jacques	GIAVARINI René
VIGUERON	DELBREIL Michel	DELZERS Louis

Syndicat Mixte du bassin aval de l'Arratz : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (en substitution de Gramont, Marsac, Poupas et Lachapelle).

Pour rappel : liste des 4 x 2 délégués actuels ne pouvant pas être désignés par la CCLTG.

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
GRAMONT	TRIFFAULT Claude	CANDELON Pierrette
MARSAC	AUZERIC André	de MARSAC Mathieu
POUPAS	GUILLAUMET Laure	GUERIN Sandrine
LACHAPELLE	TAGLIAFERRI Christophe	VANNESTE Bernard

Syndicat Mixte d'aménagement de la vallée de la Sère et de ses affluents : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants (en substitution de Esparsac, Gensac, Glatens, Lavit et Maumusson).

NB : la CCLTG se substitue au sein du syndicat à ces 5 communes et doit désigner des délégués communautaires. Il n'y aura au comité syndical que des délégués communautaires et plus de représentants des communes.

Pour rappel : liste des 5 x 2 délégués communaux actuels. Seul Mr RENARD également conseiller communautaire peut être désigné par la CCLTG.

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
ESPARSAC	MONTAGNER André	MARCON Dominique
GENSAC	DEL MARCO Dominique	SERRE Serge
GLATENS	ALLADIO Franck	RENARD Claude
LAVIT	NOUGAYREDE Gérard	ANDREIS Eric
MAUMUSSON	BADOR André	BIALOTO Jean-Marie

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la Vallée de la Gimone : 2 délégués titulaires (en substitution de la commune de Maubec).

Pour rappel : liste des 2 délégués titulaires actuels (pas de suppléant) ne pouvant pas être désignés par la CCLTG.

	Délégué titulaire
MAUBEC	Monique CLAVERIE
MAUBEC	Christian DIRAT

5/ OPAH : avenant financier n°2 à la Convention d'opération OPAH pour l'année 2018

Sur proposition de la Commission Finances du 6 mars 2018, il est proposé au Conseil communautaire :

- valider l'augmentation des participations CCLTG (+10 000 €) affecté à l'OPAH pour 2018 pour les aides aux travaux ;
- acter la modification du principe des aides pour limiter le budget de la CCLTG en instaurant des primes.
- autoriser le Président à signer l'avenant financier n°2 à la convention pour l'année 2018

	Les aides actuelles	Les aides proposées : des primes fixes
PO indignes ou TD	5% de 35 000 € maxi : 1750 €	1 750 €
PO Habiter Mieux	200 €	200 €
PO autonomie	0	0
PB indignes ou TD	10% de 50 000 € maxi: 5000 €	2 500 €
PB dégradé	5% de 35 000 € maxi:1750 €	0
PB Habiter Mieux	400 €/logement	200 €/logt

Aides pour la valorisation des façades

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une aide de 1050€ à Mr et Me MARCHETTI à Faudoas.

6/ OPAH : participations CCLTG aux dossiers PO/PB

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
BEDOUCHE Gilbert Vincent	82500 LE CAUSE	82004821	6 899.00	6 899.00 €	2 414.65 €	3500%	1 600.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	4 214.65 €
LACOURT Monique	82500 BEAUMONT	82004561	17 605.00	17 605.00 €	8 802.50 €	50	1 780.50 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	10 783.00 €
CAYREL André	82500 BEAUMONT	82004603	6975.00	6975.00	3 487.50	50	2 000.00 €	Tvaux autonomie de la personne	200 €	5 687.50 €
			14 083.00	13 025.00	6 512.50			Tvaux amélioration Energétique		
TOTAL								5%Tvaux Lourds plafond 35000€	600 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
SCI BELLEPIERRE M. PEYREBERE	82120 LAVIT	82004494 Trvx lourds logement 1	27 853.00	27 853.00 €	9 748.55 €	35,00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	2 785 €	14 033.55 €
		82004494 Trvx A. E. logement 2	9 672.00	9 672.00 €	2 418.00 €	25	1 500.00 €	Tvaux amélioration Energétique	400 €	4 318.00 €
		82004494 Trvx lourds logement 3	61 831.00	61 831.00 €	21 640.85 €	35,00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	28 140.85 €
GUERBERT Sylvie	82120 LAVIT	82004591 Trvx lourds logement 1	70 766.66	70 766.66 €	27 512.66 €	35,00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	34 012.66 €
		82004591 Trvx lourds logement 2	80 407.34	80 000.00 €	31 102.10 €	35,00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	37 602.10 €
CAZENEUVE André	82500 BEAUMONT	820045931 Trvx lourds	38 992.00	38 992.00 €	13 647.20 €	35,00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	3 899 €	19 046.20 €
TOTAL								Tvaux amélioration Energétique		0.00 €
TOTAUX									22 084 €	22 684 €

7/ Maisons de Santé pluri-professionnelles de Beaumont et de Lavit

MSP de Lavit :

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (phase APD) s'élevait à 1 003 000 €HT, les frais d'acquisition à 72 000 €HT, les études à 30 165 €HT et honoraires de maîtrise d'œuvre à 75 225 €HT, pour un coût global opération prévisionnel de 1 180 390 €HT.

Suite au résultat de l'appel d'offres, la Commission de marché réunie le 16 février 2018 a retenu les entreprises suivantes pour un montant total de travaux de **1 006 045.31 €HT** pour un coût opération prévisionnel de **1 192 098 €HT**.

TRAVAUX	ENTREPRISES RETENUES	
Lot 1 : Terrassement / Voirie / réseaux	ESBTP	121 677.10
Lot 2 : Gros œuvre	HUGUENOT	241 625.00
Lot 3 : Charpente couverture bardage	TROISEL	99 336.46
Lot 4 : Etanchéité	GFTB	41 859.20
Lot 5 : Menuiseries aluminium - serrureries	ALU CREATION	91 038.00
Lot 6 : Menuiseries bois	BANZO	62 923.45
Lot 7 : Cloisons sèches- plafonds	RC82	74 874.07
Lot 8 : Carrelage-faïences	LACAZE	32 516.50
Lot 9 : Peintures	MARTI	17 981.00
Lot 10 : Sols souples	SOLS Français	35 859.30
Lot 11 : Façades - enduits	EMBELLIE FAÇADES	13 700.00
Lot 12 : Electricité	ROUILLES	77 659.23
Lot 13 : Pombérie-chauffage-WC	ROUILLES	94 996.00
Total travaux €HT		1 006 045.31

Plan de financement réactualisé (après appel d'offres)

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%
Acquisitions (terrains)	71 891€	Europe (Leader)	200 000 €	sollicité
Travaux	1 006 045 €	Etat (DETR/FNADT)	200 000 €	sollicité
Etudes	30 660 €	Région	112 500 €	Acquis 112 500 € <i>(130 000 € sollicité)</i>
Maîtrise d'œuvre (7,5 %)	83 502 €	Département	150 000 €	Acquis
SOUS TOTAL	1 192 098 €	SOUS TOTAL	662 500€	
		Autofinancement	529 598 €	44.4 %
TOTAL	1 192 098 €	TOTAL	1 192 098 €	

Coût prévisionnel opération après appel d'offres : 1 192 098 €HT (1 430 517 €TTC)

Subventions prévisionnelles : 662 500 €HT Acquis à ce jour : 262 500 €

Autofinancement prévisionnel : 529 598 €HT

Le Conseil communautaire est appelé à valider le coût global prévisionnel, le plan de financement prévisionnel actualisé et autoriser le Président à lancer la phase opérationnelle (travaux).

MSP de Beaumont :

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (phase APD) s'élevait à 1 088 618 €HT, les frais d'acquisition à 77 277 €HT, les études à 32 185 €HT et honoraires de maîtrise d'œuvre à 76 203 €HT, pour un coût global opération prévisionnel de 1 274 284 €HT.

Suite au résultat de l'appel d'offres, la Commission de marché réunie le 21 février 2018 a retenu les entreprises suivantes pour un montant total de travaux de **1 036 258.20 €HT** pour un coût opération prévisionnel de **1 234 420 €HT**.

TRAVAUX (APRES APPELS D'OFFRES)		ENTREPRISES RETENUES	
Lot 1 : Gros œuvre	PONS	460 058.48	
Lot 2 : étanchéité	Artybat	57 837.64	
Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium	Alu créations	71 304.00	
Lot 4 : Menuiseries bois	Banzo	93 994.95	
Lot 5 : platerie	MMP	48 436.02	
Lot 6 : électricité	Pefourque	78 991.66	
Lot 7 : CVC Plomberie	GCM	80 000 €	
Lot 8 : sols collés	Roques	26 392.00	
Lot 9 : Peintures	Roques	12 176.00 €	
Lot 10 : Espace verts	Hamon	9 690.25 €	
Lot 11 : VRD	ESBTP	97 377.20	
Total travaux €HT		1 036 258.20	

Plan de financement réactualisé (après appel d'offres)

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%
Acquisitions (terrains)	77 278 €	Europe (Leader)	200 000 €	Sollicité
Travaux	1 036 258 €	Etat (DETR/FNADT)	200 000 €	Acquis
Etudes	32 681 €	Région	112 500 €	Acquis 112 500 € (130 000 € sollicité)
Maîtrise d'œuvre (7%)	88 203 €	Département	150 000 €	Acquis
SOUS TOTAL	1 234 420 €	SOUS TOTAL	662 500 €	
		Autofinancement	571 920 €	46.33 %
TOTAL	1 234 420 €	TOTAL	1 234 420 €	

Coût prévisionnel opération après appels d'offres : 1 234 420 €HT (1 481 304 € TTC)

Subventions prévisionnelles : 662 500 €HT Acquis à ce jour : 462 500 €

Autofinancement prévisionnel : 571 920 €HT

Le Conseil communautaire est appelé à valider le coût global prévisionnel, le plan de financement prévisionnel actualisé et autoriser le Président à lancer la phase opérationnelle (travaux).

8/ Création d'un atelier technique : demande de subventions

La Commission finances propose de créer un nouvel atelier technique au siège de la CCLTG : atelier actuel vétuste (fissures, sécurité et électricité non conformes...) et peu fonctionnel.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 143 950 €HT (172 740 € TTC).

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à actualiser la demande de subventions auprès de l'Etat et du Département.

9/ Ecole de Musique : demande de subvention au Conseil départemental

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter les subventions départementales pour l'école de Musique communautaire.

10/ Castéra-Bouzet

Suite au décès de D.BARRA, la commune de Castéra-Bouzet a désigné le nouveau délégué communautaire titulaire : Philippe DEL MARCO et suppléant : Jérôme NOVARINO.

11/ Office de tourisme Intercommunal : élection d'un nouveau vice-président du Conseil d'exploitation et intégration d'un nouveau délégué

12/ Commission Tourisme, culture, communication : désignation d'un nouveau vice-président

13/ Personnel : point sur les derniers recrutements

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

		001 report BP 2017	RECETTES INVT 2017	DEPENSES INV 2017	RESULTAT 2017	001 BP 2018	002 BP 2017 cpte 110 31/12/2017	RECETTES FT 2017	DEPENSES FT 2017	RESULTAT FT 2017	RESULTAT A AFFECTER	FDR (fonds libres)
500	CTE COMMUNES	185 551.51	1 773 319.88	2 109 178.56	-335 858.68	-150 307.17	1 141 606.29	4 522 967.48	4 400 702.70	122 264.78	1 263 871.07	1 113 563.90
501	OTI	4 704.14	1 070.94	0.00	1 070.94	5 775.08	11 598.62	4 162.00	1 070.94	3 091.06	14 689.68	20 464.76
504	SPANC	4 200.00	0.00	4 200.00	-4 200.00	0.00	135 991.85	28 080.00	18 508.80	9 571.20	145 563.05	145 563.05
	TOTAL	194 455.65	1 774 390.82	2 113 378.56	-338 987.74	-144 532.09	1 289 196.76	4 555 209.48	4 420 282.44	134 927.04	1 424 123.80	1 279 591.71
500	CTE COMMUNES	1 263 871.07	188 223.26	-150 307.17	37 916.09	1 263 871.07	-150 307.17					
501	OTI	14 689.68	-5 711.00	5 775.08	64.08	14 689.68	5 775.08					
504	SPANC	145 563.05		0.00	0.00	145 563.05	0.00					

Vote des comptes administratifs 2017 approbation des comptes de gestion 2017

<u>Communauté de Communes</u>		
001-	solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	-150 307,17 €
002-	excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	1 263 871,07 €
1068-	excédents de fonctionnement capitalisés (recettes)	0,00 €
<u>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</u>		
001-	solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	0,00 €
002-	excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	145 563,05 €
<u>Office du Tourisme Intercommunal (OTI)</u>		
001-	solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	5 775,08 €
002-	excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes)	14 689,68 €